

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20221205-145



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le cinq décembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Gipcy.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres présents : 29

Acte rendu exécutoire le : 13 décembre 2022

Membres votants : 35

Date de publication : 13 décembre 2022

Secrétaire de séance : M. Gérard VERNIS

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etai^{ent} présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; Mme Annabelle BONNEAU-HAYE commune de Gipcy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET, M. Cyrille CURTON commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Séverine BERTIN ; Mme Annik BERTHON ; Mme Joëlle BARLAND ; Mme Ginette ROUZEAU ; M. Ludovic CHAPUT ; M. Jean-Luc LEMAIRE ; M. Gille DENIS ; M. Eric SONIVAL ; M. Jean-Marie PAGLIAI ; M. Olivier GUIOT ; M. Rémy GUILLEMINOT ; M. Sébastien THOMAS.

Pouvoir de vote : Mme Annik BERTHON donne pouvoir à M. Michel AUBAILLY ; Mme Ginette ROUZEAU donne pouvoir à M. Guy DAUCHAT ; M. Ludovic CHAPUT donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jean-Luc LEMAIRE donne pouvoir à Christian AUBOUARD ; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Françoise GUILLEMINOT ; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.



Objet : 13. ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONES-ALPES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre III du titre 1er,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, conférant notamment aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le règlement (UE) N 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération n° n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu les pratiques qui étaient réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre du précédent SRDEII par la communauté de communes du bocage bourbonnais et notamment

Vu la délibération n° DEL20190211_13 de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais du 11 février 2019 approuvant le règlement des subventions relative au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente et approuvant le modèle type de convention attributive de subvention spécifique au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, adapté du modèle type régional adopté par délibération n° 1303 de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2016,

Vu la convention proposée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé aux conseillers communautaires, afin d'assurer la continuité de cette prestation, de valider la convention relative aux aides aux entreprises.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

- D'adopter la présente convention
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à signer tout document afférent

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,


Jean-Marc DUMONT

